

DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

### Décision n° 002022\_055

Arrondissement de TORCY

**Objet :** *Marché global de performance énergétique d'éclairage public incluant l'exploitation, la maintenance et la rénovation des installations d'éclairage public, la maintenance des installations d'éclairage sportif et la pose, dépose, éventuellement location des illuminations festives de fin d'années.*

*Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,*

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande publique en vigueur au 1<sup>er</sup> Avril 2019, notamment les articles L2123-1 et R2123-1,

**Vu** la délibération n°02020\_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

**Considérant** qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du réseau d'éclairage public mais aussi pour réduire les consommations électriques, de conclure un marché de gestion global de performance énergétique d'éclairage public,

**Considérant** que les crédits nécessaires seront, de droit, inscrits au budget 2023 de la Commune,

**Considérant** l'appel public à concurrence publié le 25 Mai 2022 sur le profil acheteur de la commune et au BOAMP le 25 Mai 2022 (avis n°22-74019),

**Considérant** les trois offres reçues des sociétés SPIE CITY NETWORKS, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – IDF et HELP,

**Considérant** le rapport d'analyse des offres,

### Décide :

**Article 1 :** De conclure le marché relatif à la gestion global de performance énergétique d'éclairage public, d'éclairage public incluant l'exploitation, la maintenance et la rénovation des installations

d'éclairage public, la maintenance des installations d'éclairage sportif et la pose, dépose, éventuellement location des illuminations festives de fin d'années, avec la société HELP SAS, sise 1 impasse Arago, 91420 MORANGIS, pour un montant minimum sur toute la durée du marché de 980 000€ H.T. et un montant maximum sur toute la durée du marché de 2 400 000€ H.T., et pour une durée de quatre années fermes.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

**Article 4 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Et-Marne
- Madame le Comptable assignataire

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 2 novembre 2022  
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

